

Convention de partenariat pour les chantiers d'échange

Cette convention est un engagement mutuel entre M&D et le(s) partenaire(s).
Elle décrit les obligations de chacun. Sa signature constitue un préalable à toute action.
Chaque point cité permet le bon déroulement de l'action et nous vous demandons d'en prendre connaissance.

Migrations & Développement organise des échanges culturels franco-marocains et des chantiers de jeunes dans le sud du Maroc depuis maintenant plus de quinze ans.

Chaque année environ une dizaine de structures partenaires françaises (associations, centres sociaux, organismes de formation, scouts, ...) partent avec un groupe de jeunes dans un villages du sud marocain afin de participer à un échange.

Il peut s'agir de rénovation de bâtiment, d'aménagement d'école ou de construction autour des thèmes de l'environnement et de d'hydraulique (canaux d'irrigation, sources, ...). Chaque fois, les échanges qui se créent entre les villageois et les jeunes français permettent une découverte de la culture de l'autre, à travers une meilleure connaissance et un respect mutuel.

L'échange est un outil d'éducation au développement et de solidarité internationale pour renforcer les liens interculturels durables entre les jeunes des deux rives de la Méditerranée.

A chaque groupe d'établir un projet, avec ses objectifs propres en sachant que les initiateurs du projet doivent être les "bénéficiaires" directs de l'échange et non l'encadrement.

Obligations avant l'échange

La structure ayant acceptée d'organiser un échange de jeunes avec Migrations et Développement se doit :

- d'étudier les propositions établies par M&D pour le choix du village, de la nature de l'échange dans le village
- rechercher le financement total pour réaliser l'échange : voyage aller-retour France/Maroc, activités de loisirs et de découvertes, mission de prospection, hébergement et nourriture dans les villages hors chantier...
- impliquer les jeunes notamment pour la collecte du matériel au chantier et éventuellement les dons destinés à l'association villageoise (matériels scolaires, sanitaires...)

- mettre en place un programme pédagogique pour préparer les jeunes à l'échange et impliquer les encadrants et les responsables de structure pour organiser des réunions d'information et de préparation à l'échange des jeunes.
- fournir au moins deux mois à l'avance, la fiche technique de l'échange adressée à M&D France 42, Bd D'Annam 13016 Marseille comprenant la liste des bénéficiaires (nombre, profil, objectifs, identité), l'équipe d'encadrement, la nature de l'échange, calendrier et du durée du chantier, perspectives et suites envisagées, budget du projet.
- les chantiers échange doivent s'inscrire dans la durée pour mieux connaître et établir des relations durables. Une même structure doit en préférence refaire son chantier dans le même village. Cela n'exclut pas de visiter ou de prospecter d'autres villages en tourisme solidaire et même dans le cadre d'un jumelage de la structure ou du territoire.
- participation d'au moins un encadrant, présent lors du chantier/échange et si séjour de prospection. Le séjour de prospection est recommandé et permet aux encadrants d'avoir une représentation objective des lieux, des modes de vie, des personnes ressources, des chantiers déjà réalisés et des conditions de réalisation de ceux auxquels ils pourront participer.
- les participants et les encadrants doivent être à jour de leurs vaccinations (tétanos obligatoire, hépatite A et B conseillé).
- La structure devra prendre en charge les matériaux de construction, le petit équipement non disponible localement, adhérer à Migrations et Développement et prendre en charge une partie du salaire de l'animateur M&D au Maroc. M&D France établira un devis.
- Les groupes s'engagent à respecter les règles de conduite, et les objectifs du chantier / échange fixés avant le départ. Si ces règles et objectifs ne sont pas appliqués, M&D déclinera toute responsabilité.
- Les documents audiovisuels, les photographies, les diapositives ne seront réalisés qu'après accord préalable des habitants des villages et des associations villageoises. Il est également obligatoire d'obtenir un accord avec M&D avant le départ.

Migrations et Développement se charge, si la structure accepte les conditions ci-dessus, de :

- organiser une mission de prospection si la structure le demande,
- identifier les besoins locaux en accord avec l'association villageoise et les autorités locales
- mettre en adéquation les motivations, les compétences, les savoir-faire des partenaires avec les besoins et les projets des villageois.
- Etablir la fiche projet
- Fournir un devis détaillé à la structure en fonction de l'accord établi pour la réalisation du chantier.

Le tableau ci-dessous résume les principales obligations de chaque partie :

Migrations & Développement	Le(s) partenaire(s)
• Coordination de l'action.	• Déroulement et préparation préalable du chantier selon les modalités de départ.
• Installation du groupe sur le site et présentation de la « personne ressource ».	• Présence du groupe entier et des personnes encadrantes obligatoire pendant toute la durée du chantier.
• Identifier le responsable de l'encadrement technique.	• Responsabilité du groupe de jeunes incombe aux encadrants.
• Lien avec l'association villageoise et les autorités marocaines.	• Lien avec les représentants de l'A.V. et de M&D.
	• Remise du matériel collecté auprès des responsables concernés (M&D, Présidents d'associations villageoises)
	• Evaluation individuelle et collective finale des jeunes sur le site du chantier.

Obligation après l'échange

Chaque partenaire fournira à Migrations & Développement à leur retour en France :

- un bilan du chantier faisant apparaître la liste réelle des participants, leur profil, les objectifs atteints, l'action réalisée, le budget définitif.
- un exemplaire des documents audiovisuels, photographiques réalisés avec l'accord des associations villageoises.

A Marseille, le/...../.....

Migrations & Développement

Le(s) partenaire(s)

Signature du directeur Général

Nadia Bentaleb

Signature du responsable du projet

(Bon pour accord)

Nom, Prénom :

Cachet de M&D

Cachet de(s) l'organisme(s)